

CONSEIL MUNICIPAL

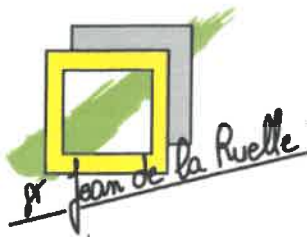
Compte rendu de la séance du 26 Mars 2021 – 18H00 - MMD

La séance est ouverte.

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal,

Délibération 2020-119	DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance de la Métropole.
Délibération 2020-120	APPROUVE l'extension du système de vidéo-protection dans les différents quartiers pavillonnaires de la commune.
Délibération 2020-121	DECIDE de doter les policiers municipaux en caméras piétons.
Délibération 2020-122	APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Société Valloire Habitat.
Délibération 2020-123	APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec les Résidences de l'Orléanais.
Délibération 2020-124	APPROUVE les termes de la convention Ville-Etat-Partenaires France Services.
Délibération 2020-125	APPROUVE la convention de partenariat, d'une durée de trois années, renouvelable tacitement avec le Conseil Départemental.
Délibération 2020-126	AUTORISE le projet de démolition des immeubles situés 2 et 4 rue des Emeraudes comportant 126 logements, présenté par la SA d'HLM Valloire Habitat. AUTORISE la SA d'HLM Valloire Habitat à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le domaine public communal concerné par la rénovation des immeubles collectifs situés 1, 3, 6 rue des Emeraudes et 51 rue des Agates. AUTORISE la SA d'HLM Valloire Habitat à occuper le domaine public communal concerné par la rénovation des immeubles situés 1, 3, 6 rue des Emeraudes et 51 rue des Agates.
Délibération 2020-127	AUTORISE à signer la convention entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et la SAS NS Saint Jean de la Ruelle, relative au classement des aires de jeux pour enfants situés dans l'opération « Les Berges d'Houlippe », avenue Georges Clémenceau.
Délibération 2020-128	AUTORISE la SCCV des Jeunettes à déposer toute demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AL n°891 située rue de la Jeunette.
Délibération 2020-129	PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2020.
Délibération 2020-130	DECIDE d'aliéner le bien situé 24 rue Raymond Gaudry et AUTORISE la SAS IMPRESA IMMO à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la mise en œuvre d'éventuels travaux.
Délibération 2020-131	DECIDE de mettre en vente une propriété bâtie située 50 rue des Fontaines.
Délibération 2020-132	APPROUVE le barème d'évaluation de la valeur financière des arbres.
Délibération 2020-133	AUTORISE à signer convention Contrat Territoire Lecture avec l'Etat et SOLLICITE le soutien financier de la DRAC en fonction des actions réalisées.



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 26 Mars 2021 – 18H00 - MMD

Délibération 2020-134	FIXE la tarification applicable pour les spectacles dans la salle des fêtes pour la saison 2021-2022.
Délibération 2020-135	APPROUVE la convention de groupement de commandes à passer avec les communes d'Orléans et de Saint Pryvé Saint Mesmin pour les festivités du 13 Juillet 2021.
Délibération 2020-136	DECIDE de la mise à jour de la charte sportive établie entre la ville et les associations stéoruellanes.
Délibération 2020-137	FIXE la tarification applicable aux usagers du camping municipal pour l'été 2021.
Délibération 2020-138	APPROUVE la modification de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des IFS.
Délibération 2020-139	ARRETE la dénomination « Allée du Souvenir Français » pour l'allée menant au monument du Petit Chasseur.
Délibération 2020-140	APPROUVE la demande formulée par Valloire Habitat tendant à transférer le prêt à la SA d'HLM ONV pour le remboursement de l'emprunt destiné au financement des travaux de réhabilitations de 16 logements situés rue du Clos Neuf et des Champs Frais – Opération Marcomans déjà financée.
Délibération 2020-141	APPROUVE les termes de la convention pour l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) – Avenant n°1.
Délibération 2020-142	ADOpte la modification du tableau des emplois permanents.
Délibération 2020-143	ADOpte la modification du tableau des emplois non permanents.

Pour extrait en mairie, le 29 Mars 2021



Christophe CHAILLOU
Président d'Orléans Métropole
Conseiller Départemental-Maire
de Saint Jean de la Ruelle